

(N° 48.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1910.

Budget des Dotations pour l'exercice 1911⁽¹⁾.

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 17 décembre 1910.

Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

A la demande du Sénat, j'ai l'honneur de proposer d'augmenter de 5,000 francs le chiffre de sa dotation pour 1911 et de le porter ainsi à 345,000 francs.

Ensuite de cet amendement, le projet de Budget des Dotations s'élèvera à 5,326,128 francs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,

Jul. LIEBAERT.

(1) Budget, n° 4 III.
Rapport, n° 35.